



**HAL**  
open science

**Approche aspectuo-temporelle des temps verbaux de  
l'indicatif en français : pour avancer Jacques Bres,  
Praxiling, UMR 5267, Université Montpellier 3**

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. Approche aspectuo-temporelle des temps verbaux de l'indicatif en français : pour avancer Jacques Bres, Praxiling, UMR 5267, Université Montpellier 3. *Scolia* [sciences cognitives, linguistique et intelligence artificielle / revue de linguistique], A paraître, 39. hal-04947189

**HAL Id: hal-04947189**

**<https://hal.science/hal-04947189v1>**

Submitted on 14 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bres J., 2025, *Approche aspectuo-temporelle des temps verbaux de l'indicatif en français : pour avancer*, *Scolia* 39, sous presse.

## Résumés

### **Approche aspectuo-temporelle des temps verbaux de l'indicatif en français : pour avancer**

Après une rapide mention des différentes approches de la question des temps verbaux de l'indicatif en français, l'article se focalise sur la mise en relation de deux théorisations aspectuo-temporelles actuelles, développées d'une part par L. Gosselin et d'autre part par moi-même.

Sont soulignés les fondements communs aux deux approches et leurs points d'accord. Sont ensuite explicités deux points de divergence : la ramification du temps au conditionnel, l'aspect du participe passé.

Mots-clés : *temps verbaux, temps, aspect, conditionnel, participe passé, temps ramifié*

### **An aspectual-temporal approach to the indicative tenses in French: A way forward**

After a brief presentation of the different approaches to the indicative verb tenses in French, the paper focuses on the relationship between two current aspectual-temporal theoretical frameworks, one developed by Laurent Gosselin and the other by myself.

The common foundations of the two approaches and their points of agreement are highlighted. Two points of divergence are then explained: the ramification of the conditional tense, and the aspect of the past participle.

Key words: *verb tenses, time, aspect, conditional, past participle, branched time*

### **Approche aspectuo-temporelle des temps verbaux de l'indicatif en français : pour avancer**

Jacques Bres, *Praxiling*, UMR 5267, Université Montpellier 3

## Introduction

Dans le cadre de l'École rhénane des Sciences du Langage (ErSciLang), j'avais prévu initialement de faire une conférence générale sur les temps verbaux (désormais TV) de l'indicatif en français à partir des trois catégories du *temps*, de l'*aspect*, de la *modalité*, qui sont sollicitées traditionnellement pour leur description, auxquelles est ajoutée, depuis peu, la catégorie de l'*évidentialité* (TAME).

Chemin faisant le long des conférences ErSciLang, tout particulièrement lors de la séance de février 2024 au cours de laquelle L. Gosselin a présenté son ouvrage de 2021, il m'est apparu qu'il serait peut-être plus opportun, pour répondre au souci de linguistique cumulative, partagé par beaucoup, notamment par G. Kleiber, de focaliser la communication sur la mise en relation de deux théorisations actuelles des TV de l'indicatif, développées d'une part par L. Gosselin (*i. a.* Gosselin 1996, 2005, 2010, 2011, 2013, 2017, 2018, 2021), et d'autre part par nous-même(s) (*i. a.* Barceló & Bres 2007 ; Azzopardi & Bres 2017 ; Bres

2012, 2020, 2022 ; Bres, Azzopardi & Sarrazin 2012, Bres & Labeau 2013, 2015 ; Bres & Le Bellec 2017, 2019, 2021). Ces deux théorisations relèvent de l'approche aspectuo-temporelle, qui s'est vue complétée, voire partiellement contestée par des approches alternatives. Dans un premier temps, je proposerai un bref classement des différentes approches des TV. Je présenterai ensuite les principaux fondements communs aux deux approches retenues. Dans un troisième temps, j'expliciterai deux lieux actuels de débat entre elles : le conditionnel, le participe passé, et quelques questions laissées en suspens.

## 1. Approches des temps verbaux de l'indicatif en français

On peut classer, de façon forcément simplificatrice, les recherches en 5 types d'approche :

– Approche *aspectuo-temporelle* : c'est celle des grammaires d'usage (*i. a.* Grevisse et Goosse 2008<sup>14</sup> ; Riegel *et al.* 2009<sup>4</sup> ; Wilmet 2010<sup>5</sup> ; *Grande Grammaire du Français* 2021 ; *Temps simples, Temps composés* par D. Apothéloz in *Encyclopédie Grammaticale du Français* 2021). Les TV sont décrits à partir des notions de temps (inscription du procès<sup>1</sup> dans l'une des trois époques : présente, passée, future), d'aspect (façon de représenter le déroulement du (temps du) *procès*), et de modalité (type de validation du procès) : p. ex. dans

(1) *Marie est venue dimanche*

le passé composé peut être analysé comme inscrivant le procès *venir* dans le passé, globalement, et épistémiquement comme certain.

– Approche *textuelle / discursive*. Les TV sont décrits à partir de leur fonctionnement textuel : le passé simple sera analysé comme temps du premier plan ; l'imparfait, comme temps de l'arrière-plan (Weinrich 1964). Et /ou à partir de leur fonctionnement discursif : le présent sera analysé comme temps déictique ; l'imparfait, comme temps anaphorique, de différentes façons selon les auteurs (Kamp et Rohrer 1983 ; Molendijk 1990 ; Berthonneau et Kleiber 1993 ; Kleiber 1993).

– Approche *énonciative*. Les temps verbaux sont décrits à partir de deux types d'actualité : *noncale / toncale* (Damourette et Pichon [1911-1936] 1970). Ou comme s'organisant en deux plans d'énonciation : de *l'histoire / du discours* (Benveniste 1966). Ou en deux *mondes* : *du raconter / du commenter* (Weinrich 1964). Ou bien encore selon différents *référentiels temporels* (Desclés 2017).

– Approche *pragmatique*. Les TV disposent d'une valeur sémantique de base, de forme *procédurale*, qui en interaction avec différents paramètres pragmatiques contextuels, donne matière à différentes sorties interprétatives finales (Moeschler *et al.* 1998). En appui sur le principe de pertinence, sont distingués les usages *descriptifs* des temps verbaux de leurs usages *interprétatifs* (Saussure 2003, 2010).

– Approche *constructionnelle*. Plus récemment, dans les cadres des grammaires de construction, a été proposée, pour l'heure sur le seul conditionnel, une analyse qui pose que l'unité linguistique pertinente est moins le morphème verbal que la construction dans laquelle il s'insère ; et que les différents emplois de ce temps sont, conventionnellement et non productivement, appariés à des constructions syntaxiques différentes (Patard 2017, Caudal 2018).

Ajoutons que les approches textuelle, discursive énonciative, pragmatique et constructionnelle ne rejettent pas l'approche aspectuo-temporelle : le plus souvent, elles se proposent de la compléter à partir de paramètres que celle-ci ne prend en compte que secondairement, ou minorent quelque peu.

---

<sup>1</sup> Plus précisément, de l'élément de référence R, cf. infra (v).

## 2. Les approches aspectuo-temporelles de L. Gosselin et de J. Bres : fondements communs

Ces deux approches se sont développées, au départ indépendamment, puis à partir des années 2000, en dialogue, chacune des deux restant fidèle à ses choix initiaux : la volonté de construire une théorie systématique, qui articule ses concepts et ses principes en un système, pour L. Gosselin (désormais LG) ; le souci de décrire finement les différents emplois des formes verbales en appui (critique) sur la psychomécanique de G. Guillaume ([1929]1984), pour J. Bres (désormais JB).

Soit les 5 principaux fondements communs, qui seront illustrés sur le conditionnel présent et le participe passé :

(i) *Analyse systémique* : les TV ne sont pas des îles, qu'il serait possible d'étudier séparément, mais forment un système. Ainsi le conditionnel est en relation avec le futur (infixe [ʁ] commun : *chanterait* / *chantera*) et avec l'imparfait (affixe [ε] commun : *chanterait*/*chantait*), ce que signale leur apparentement morphologique. Le participe passé forme un sous-système avec le participe présent et l'infinitif (*chanter* / *chantant* / *chanté*), ce que signale le fait que ces trois formes sont a-personnelles et atemporelles. La valeur du conditionnel se construit différenciellement de son rapport au futur et à l'imparfait ; tout comme la valeur du p.p. se construit différenciellement de son rapport à l'infinitif et au participe présent.

(ii) *Approche aspectuo-temporelle* : le système des TV du français repose sur les deux paramètres du temps et de l'aspect. Le *temps* concerne l'inscription dans le temps de l'élément de référence R (cf. *infra* (v)) du procès à partir de l'énonciateur (S) ; l'*aspect* (grammatical) concerne la représentation du *temps impliqué* par le procès (Guillaume 1964[1933] : 47-48), à savoir le déroulement du temps interne inhérent à sa phase processuelle et, complémentirement, du temps de la phase qui le précède (phase pré-processuelle) et du temps de la phase qui le suit (phase post-processuelle). Ainsi – sans entrer dans le détail des différents aspects (LG 2021 : 33, JB 2020), et à titre d'exemples – on dira que dans *allait venir* le temps impliqué est représenté prospectivement et cursivement (*i. e.*, dans son cours)<sup>2</sup> ; dans *vint*, processuellement et globalement<sup>3</sup> ; dans *venait de venir*, rétrospectivement et cursivement.

Le paramètre de l'aspect est de plus d'importance systémique que celui du temps. Certaines formes sont atemporelles : l'infinitif et le participe ; alors qu'il n'y a pas de forme a-aspectuelle.

(iii) *Conception dualiste de la distinction aspect lexical / aspect grammatical*. L'aspect *lexical* concerne le lexème verbal, ses compléments, sans oublier nos connaissances du monde. En appui notamment sur Garey 1957 et Vendler 1957, sont distingués les procès *atéliques* (état : *savoir*, activité : *courir*) des procès *téliques* (accomplissement : *venir*, achèvement : *exploser*).

L'aspect d'un énoncé résulte de l'interaction entre l'aspect lexical, l'aspect grammatical et, plus largement le co(n)texte. Les différents paramètres sont le plus souvent concordants comme dans *Marie est venue dimanche* : concordance entre procès accomplissement, aspect global passé et semelfactivité. Mais ils peuvent être tendanciellement discordants comme dans *Marie est venue à midi* : discordance entre procès accomplissement et ponctualité du circonstant, qui se résout par la contraction du procès sur sa borne terminale, en équivalence à *arriver*.

(iv) *Analyse monosémiste*. Sont distingués le plan de la *langue*, où se détermine la *valeur* des formes, et celui du *discours*, où sont réalisés (et observables) les différents *effets de*

<sup>2</sup> Selon d'autres terminologies : *imperfectivement*, ou de façon *sécante*.

<sup>3</sup> Selon d'autres terminologies : *perfectivement*.

*sens*, ou *emplois*. Dans la diversité des sens produits résultativement, un TV donne toujours les mêmes instructions, celles qui procèdent de sa valeur en langue. La pluralité observable au niveau discursif est le résultat de l'interaction des *mêmes* instructions du TV avec des éléments co(n)textuels *différents*. L'hypothèse est fortement contre-intuitive, qui doit rendre compte de ce que

– c'est une seule et même valeur du conditionnel qui est comptable de l'emploi « temporel » d'ultérieur du passé en (2), de l'emploi « modal » d'éventualité en (3), et de l'emploi évidentiel reportif en (4) :

(2) *Marie m'a dit qu'elle chanterait la Santa Espina la semaine prochaine.*

(3) *Marie chanterait la Santa Espina, on pleurerait de joie.*

(4) *Selon Pierre, Marie chanterait la Santa Espina la semaine prochaine.*

– c'est une seule et même valeur du p.p. *descendue* qui est comptable de son sens actif en (5) et de son sens passif en (6) :

(5) *Une fois descendue du car, elle pose sa valise par terre.* (H. Murakami, *Kafka sur le rivage*, 2011)

(6) *Une fois ma valise descendue, un taxi m'attendait juste devant l'entrée !* (<https://www.wattpad.com>)

(v) *Analyse néo-reichenbachienne*. Reichenbach ([1947] 1980) pose, pour décrire les temps de l'anglais, trois points : *E* (*event point*), *S* (*speech point*) et *R* (*reference point*), et deux relations temporelles entre eux : d'antériorité et de coïncidence. LG et JB proposent différents aménagements dont, entre autres, l'ajout, aux relations de coïncidence (=) et d'antériorité (<), des relations d'inclusion ( $\subset$ ), et de neutralité ( $\subseteq$ ) ; et le remplacement des points par des intervalles<sup>4</sup>. L'aspect grammatical concerne la relation entre R et E ; le temps, la relation entre R et S. Le passé composé de (1) *est venue* (global, passé) sera décrit comme  $[R = E_i - E_t]$ <sup>5</sup>, et  $[R < S]$ .

(vi) *Temps ramifié*. En appui sur les approches logiques du temps, notamment la *logic of branching time* (i. a. Kripke 1963 ; Rescher N. et Urquhart 1971 ; Gardies 1975), différents travaux (Martin 1981 ; Vet 1981 ; Vuillaume 2001 ; Gosselin 2018, 2021 ; Bres 2012) considèrent que le temps n'est pas *unilinéaire* mais *ramifié*, plus précisément qu'il est asymétrique : envisagé depuis un point de repère, le cours des événements qui précèdent est *irrévocable*, c'est-à-dire qu'il est *retrospectivement nécessaire* (représentation linéaire) ; alors que le cours des événements qui suivent est *prospectivement possible* (représentation ramifiée). Les temps verbaux sont doublement partie prenante dans la représentation asymétrique du temps. LG, et à sa suite JB, s'accordent à poser pour la description des TV *deux points de ramification* :

– l'un correspond à la borne finale de l'intervalle d'énonciation (S) (LG) ou au point d'énonciation S (JB), à partir duquel ce qui est présent ou passé est irrévocable, et ce qui est futur est possible (modalité temporelle) ;

– l'autre correspond à la borne finale de l'intervalle de référence (R), à partir de laquelle ce qui précède est présenté comme irrévocable, et ce qui suit reste possible (modalité aspectuelle). Dans *Marie vint le voir*, le procès *venir* est temporellement et aspectuellement, du fait de l'aspect global du passé simple, dans l'irrévocable unilinéaire ; dans *Marie venait le voir*, le procès, en cotexte semelfactif, est temporellement dans l'irrévocable et aspectuellement, du fait de l'aspect cursif de l'imparfait  $[R \subset E_i - E_t]$ , en partie dans l'irrévocable (avant la borne finale de R) et en partie dans la ramification du possible (au-delà de cette borne finale). Dans *Marie viendra le voir*, le procès est temporellement possible parce que situé après S, et, si l'on fait une lecture globale de l'aspect du futur ici, aspectuellement irrévocable parce qu'il n'excède pas la borne finale de R ( $[R = E]$ ).

<sup>4</sup> Pour JB cependant, S demeure un point.

<sup>5</sup>  $E_i$  représente la limite initiale du temps impliqué par le procès ;  $E_t$ , sa limite terminale.

Les analyses des TV de LG et de JB relèvent d'une approche systémique, aspectuo-temporelle, monosémiste, qui pose la distinction entre le plan de la langue où se construisent les valeurs et le plan du discours où se produisent les effets de sens en interaction (i) entre aspect grammatical du TV, aspect lexical du procès, et co(n)texte ; et (ii) entre temps unilinéaire et temps ramifié, qui permet d'explicitier le statut modal des procès.

### 3. Débat : pour avancer

Sur l'assise commune présentée *supra*, les deux approches développent des divergences, qui sont le lieu de débat entre elles. J'en expliciterai deux dans la suite de cet article : elles concernent la ramification du temps au conditionnel, et l'aspect du participe passé.

#### 3.1. Ramification du temps et conditionnel

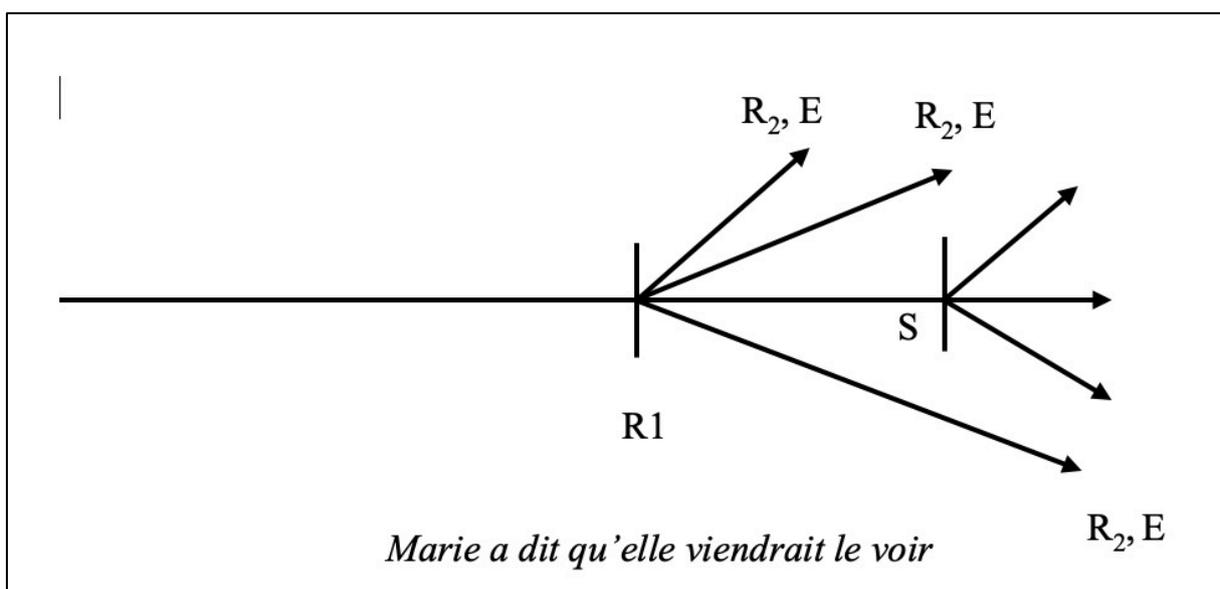
Soit l'énoncé :

(7) *Marie a dit qu'elle viendrait le voir,*

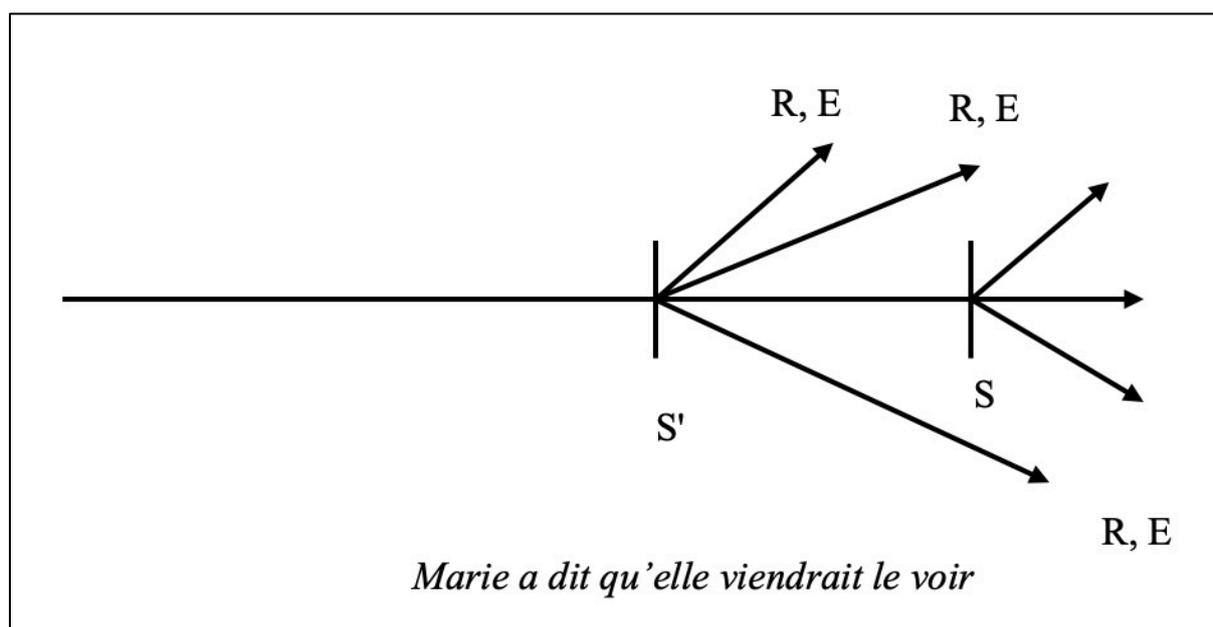
dans lequel le procès est posé par le conditionnel comme ultérieur au procès *dire* dans le temps ramifié des possibles : *venir* peut être le cas comme ne pas être le cas. Comment décrire la ramification du temps au conditionnel ?

Partons de la similarité morphologique entre futur et conditionnel : *chante-r-a* // *chante-r-ait*. Ces deux formes sont issues d'une périphrase bas-latine : infinitif du verbe suivi de *habere* au présent pour le futur, à l'imparfait pour le conditionnel. Le passage du latin aux langues romanes s'effectue par la grammaticalisation de *habere* qui perd son autonomie accentuelle ainsi que son statut de mot à part entière pour devenir une désinence (Hopper et Traugott 1993) : *cantare habet* > *chantera* ; *cantare habebat* > *chanterait*.

LG et JB s'appuient tous deux sur la morphologie : de façon identique pour l'infixe [ɥ] (en tant que signifiant d'ultériorité), et dans le doublement d'une instance pour l'affixe [ɛ] ; mais de façon différente en ce qui concerne la nature du doublement : pour LG, R se dédouble en deux intervalles de référence, R<sub>1</sub> et R<sub>2</sub>, le premier antérieur au second, soit : R<sub>1</sub> < R<sub>2</sub> (fig. 1) ; pour JB, c'est S qui se dédouble en deux points d'énonciation, S' et S, le premier antérieur au second, soit : S' < S (fig. 2) :



**Figure 1. Ramification selon LG**



**Figure 2. Ramification selon JB**

Selon l'analyse de LG, l'ultériorité du moment de référence (R<sub>2</sub>) qui affecte le procès *venir* se réalise par rapport à un autre moment de référence (R<sub>1</sub>), situé dans le passé, correspondant (le plus souvent mais pas obligatoirement) à l'expression d'un point de vue subjectif, dans le cas présent le verbe *dire*, introducteur du discours rapporté.

Selon l'analyse de JB, l'ultériorité<sup>6</sup> du moment de référence R qui affecte le procès *venir* se réalise non par rapport à un autre moment de référence, mais par rapport à un autre point d'énonciation, S', situé dans l'antériorité de S, à savoir dans le passé, qui sous-tend le procès *dire*.

Cette analyse différente du doublement d'une instance – R pour LG, S pour JB – entraîne une différence concernant le point de ramification : pour LG, il s'agit de R<sub>1</sub>, et on a affaire à une ramification de type *aspectuel* (la ramification se réalise à partir de la borne terminale de l'intervalle de référence). Pour JB, il s'agit de S', et on a affaire à une ramification de type *temporel* (la ramification se réalise à partir d'un point d'énonciation).

La différence d'analyse peut sembler anecdotique ; le débat, byzantin et s'apparenter à une discussion sur le sexe des anges, j'en conviens, d'autant (i) que les deux théories sont globalement d'accord pour mettre en relation ultériorité et subjectivité, certes de façon différente : directement et obligatoirement pour JB, indirectement et facultativement pour LG

<sup>6</sup> Soulignons : l'élément placé en ultériorité, que ce soit R<sub>2</sub> par rapport à R<sub>1</sub> pour LG, ou R par rapport à S' pour JB, c'est l'élément de référence R et non le procès lui-même. Ce qui rend compte de ce que, dans certaines occurrences où le conditionnel actualise un procès atélique comme *aimer*, ledit procès est déjà en cours de réalisation à R<sub>1</sub> ou à S' :

(...) *j'allais me marier, Marthe m'aimait ; elle vint deux fois seule, le soir, sur le rivage, me dire qu'elle m'aimerait toujours.* (G. Flaubert, *Smarh*, 1839)

Au moment où Marthe a dit au protagoniste-narrateur qu'elle l'*aimerait* toujours, le procès *aimer* était en cours de réalisation : elle l'aimait déjà.

(R<sub>1</sub> comme un autre moment, situé dans le passé, et correspondant facultativement à l'expression d'un point de vue subjectif). Et (ii) qu'on peut rapprocher point de vue subjectif et S'.

Il me semble toutefois intéressant d'expliciter ce que cette différence entraîne dans le traitement d'un emploi qui peut sembler contredire les deux théorisations : l'emploi du conditionnel dit *objectif* (ou *narratif, historique, factuel*) – signalé, peut-être pour la première fois, par Damourette et Pichon ([1911-1936]1970 : §1842) – réalisé en (8) :

(8) (*Assassinat d'une riche héritière, lors d'une sordide affaire de règlement de compte à Nice*)  
*L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, mourrait le 21 mai, à l'âge de 77 ans. (20 Minutes, 9/02/2016)*

Apparemment, aucune trace de subjectivité, et le procès *mourrait* semble placé dans l'unilinéarité du passé, ce que teste son possible remplacement par un passé simple : *Hélène Pastor (...) mourut le 21 mai.*

LG rend compte de cet emploi récalcitrant de façon parfaitement cohérente avec sa théorisation : le fait qu'il n'y ait pas ici de point de vue subjectif n'est pas dirimant dans la mesure où l'analyse pose cet élément comme secondaire, voire facultatif : R<sub>1</sub> peut correspondre à un point de vue subjectif comme en (7), ou ne pas correspondre comme en (8). D'autre part, le fait que le procès soit compris comme factuel n'écarte pas la ramification : dans la mesure où, en logique du temps ramifié, tous les moments du temps sont des points de ramification, c'est ici à partir du circonstant *le 10 mai* que s'origine la ramification. Simplement, du fait du co(n)texte, le procès est actualisé sur la branche factuelle du temps, et non sur une branche contrefactuelle ou simplement possible, comme en (7).

La résistance de cet emploi du conditionnel est plus forte pour JB qui pose que la ramification est liée fondamentalement au rapport temps / subjectivité : pour l'énonciateur, seule l'époque future relève de la ramification des possibles. L'époque passée est unilinéaire... sauf si, par l'entremise du conditionnel, l'énonciateur place dans le passé, explicitement ou implicitement, une autre instance subjective, à partir de laquelle peut se construire la ramification des possibles : en (7), c'est à partir du dire de Marie et de son énonciation rapportée que le procès *viendrait* est envisagé comme s'inscrivant en ultériorité dans la ramification des possibles. Comment dès lors rendre compte de (8), qui manifestement ne place pas, même implicitement, de subjectivité antérieure ?

JB s'appuie sur la diachronie : l'emploi objectif est tardif (19<sup>e</sup> siècle), encore peu fréquent, et est explicable en terme de grammaticalisation lente (plusieurs siècles) de l'emploi *subjectif* par extension syntaxique (l'usage du conditionnel n'est plus lié à une énonciation rapportée), ce qui induit un changement sémantique : le procès n'est plus de l'ordre du possible (ramification), mais du factuel (unilinéarité). Ce qui le distingue des temps du passé, notamment du passé simple, c'est que, là où ces formes placent simplement l'élément de référence R du procès *mourir* dans l'époque passée sans le positionner par rapport au procès précédent, – ce sont les éléments contextuels qui s'en chargent –, le conditionnel le fait en le plaçant en *ultériorité* à partir du procès précédent (et de sa datation : « le 10 mai »).

L'explication fournie va dans le sens de l'analyse du conditionnel dépendant d'un point d'énonciation S' comme point de ramification : à partir du moment où le procès au conditionnel n'est plus « vu » à partir d'une subjectivité antérieure, il s'inscrit comme ultérieur non dans la ramification des possibles mais dans l'unilinéarité factuelle du passé.

Ladite analyse va également dans le sens du parallélisme morphologique futur / conditionnel : le futur se construit sur une ultériorité ramifiée à partir de l'élément d'énonciation S ; le conditionnel, sur une ultériorité ramifiée à partir de l'élément d'énonciation S'. L'absence de S' transforme l'ultériorité ramifiée du conditionnel en

ultériorité unilinéaire ; le « débranchement » du futur de l'élément d'énonciation S fournit l'emploi objectif (« historique » dans les grammaires) :

(9) *Le combat que Sartre n'avait pas mené entre 1940 et 1944, il l'accomplira durant la guerre d'Algérie.* (E. Roudinesco, *Philosophes dans la tourmente*, 2005)

Le futur inscrit alors le procès dans l'ultériorité unilinéaire du passé, comme le conditionnel, ce qui rend compte de ce que dans cet emploi les deux temps sont interchangeables :

(8') *L'employé Mohamed Darwich, 54 ans, avait succombé à ses blessures le 10 mai. Hélène Pastor, elle, mourrait / mourra le 21 mai, à l'âge de 77 ans.*<sup>7</sup>

LG fait de l'emploi objectif un conditionnel (presque) comme tous les autres ; JB, un conditionnel qui a pris ses distances énonciatives et modales avec l'emploi prototypique, tout en conservant un lien fort avec lui : celui de l'expression de l'ultériorité.

Les deux théorisations rendent compte – différemment – de l'emploi, à première vue difficile à expliquer, du conditionnel en emploi objectif : LG maintient le point de référence  $R_1$  antérieur au procès, qui, sans correspondance avec un quelconque point de vue subjectif et en relation avec l'intervalle de référence du circonstant, fonctionne, de la même façon que dans les emplois prototypiques du type de (7), comme point de ramification, le procès étant situé co(n)textuellement sur la branche actuelle.

JB en rend compte en faisant appel à la notion de grammaticalisation : l'emploi objectif, patiemment construit diachroniquement (Bres *et al.* 2018), s'écarte de l'emploi prototypique en ce que, ne s'originant pas dans une énonciation antérieure S', il inscrit le procès comme factuel, sur l'unilinéarité du temps, en ultériorité par rapport à un précédent procès.

### 3.2. Aspect du participe passé

Les approches de LG et JB proposent également des analyses différentes de l'aspect du participe passé (désormais p.p.) :

– LG (1996 : 2004, 2021), définit le p.p. comme d'aspect *global*<sup>8</sup>, ou *aoristique* pour user de sa terminologie, à savoir que, comme pour le passé simple p. ex., l'intervalle de référence R est simultané au temps de réalisation du procès, soit  $[R = E_i - E_t]$  ;

– JB, en appui sur Guillaume ([1929] 1970), définit le p.p. comme d'aspect *détensif* (Bres 2020 ; Bres & Le Bellec 2017, 2019, 2021), à savoir que l'élément de référence R saisit le procès sur la limite terminale de son temps de réalisation, soit  $[R = E_t]$ .

La différence peut paraître bien ténue et laisser penser que, pour paraphraser Voltaire, nous *pesons des œufs de mouche dans des balances en toile d'araignée*. Il me semble pourtant qu'elle mérite débat, tant la question de l'aspect du p.p. est d'importance pour l'ensemble du système des TV du français.

---

<sup>7</sup> Reste à expliquer pourquoi le futur historique apparaît dès les débuts de la langue, alors qu'il faudra attendre le 19<sup>e</sup> siècle pour que le conditionnel puisse réaliser ce type d'emploi :

Entresqu'al vespre est mult fort la bataille ; /Des francs barons i ad mult gran damage ; Doel i avrat, enceis qu'ele departed. (*La chanson de Roland*) (ex. proposé par Adeline Patard) (Jusqu'au soir, la bataille est très rude; parmi les barons Francs les pertes sont lourdes; il y aura de la souffrance avant que les deux camps ne se séparent).

<sup>8</sup> Ainsi font également Waugh (1987 : 5), Wilmet (2010<sup>5</sup> : 229).

### 3.2.1 Aspect global du p.p. selon LG

L'analyse de LG me semble procéder de son traitement de l'aspect du p.p. dans les formes composées<sup>9</sup>, notamment le passé composé. En fonction du co(n)texte, ce temps peut avoir sens *résultatif présent* (*Pierre a monté le Ventoux depuis trois heures*), sens *processif passé* (*Pierre a monté le Ventoux en trois heures*), ou sens sous-déterminé par rapport à cette distinction (*Pierre a monté le Ventoux*). L'analyse du p.p. comme d'aspect global procède de la compatibilité du passé composé avec des circonstants qui explicitent la durée totale du procès, comme *en x temps*. Les emplois résultatif et processif tiennent à la mise en saillance, suivant le co(n)texte, de l'auxiliaire ou du p.p.

L'effet de sens résultatif procède de ce que, en interaction possible avec des circonstanciels du type *depuis x temps*, c'est l'auxiliaire qui est saillant, et le passé composé signifie l'état résultant dans le présent d'un procès accompli antérieurement, comme dans : *Pierre a monté le Ventoux depuis trois heures*.

L'effet de sens processif procède de ce que, en interaction possible avec des circonstanciels du type *en x temps*, c'est le p.p. qui est saillant, et qui, par son aspect global, donne à voir le procès globalement dans le passé, comme dans *Pierre a monté le Ventoux en trois heures*.

L'hypothèse du p.p. comme d'aspect global rend parfaitement compte des emplois du passé composé. LG ne l'a développée que sur les formes composées et le passif. Pour asseoir sa puissance, il me semble qu'elle devra être testée notamment sur les (im)possibilités du p.p. en *emploi nu*, présentées *infra*.

### 3.2.2. Aspect détensif du p.p. selon JB

JB entend proposer une analyse de l'aspect du p.p. qui puisse expliquer sa position dans le système et ses différents emplois.

Est retenue l'analyse de G. Guillaume selon qui le p.p. est une forme du mode atemporel et apersonnel « in posse » (1929 : 17), complémentaire à l'infinitif et au p. présent avec lesquels il forme système. Les temps de ce mode donnent seulement une instruction aspectuelle : l'infinitif représente le *temps impliqué* par le procès *globalement*, soit  $[R=E_i-E_t]$  ; le p. présent le représente *cursorivement*, soit  $[R \subseteq E_i-E_t]$  ; le p.p. le représente sur sa limite terminale, soit  $[R=E_t]$ <sup>10</sup>. Soit pour le verbe *venir*, le schéma aspectuel du p.p. *venu* :

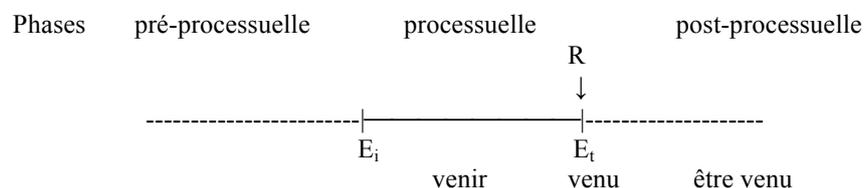


Figure 3 : *venu*

<sup>9</sup> Une précision, pour répondre à une question d'un évaluateur : nous considérons les temps composés comme des construits morphosyntaxiques, et analysons leur signification comme compositionnelle

<sup>10</sup> Soit selon la terminologie guillaumienne : en tension seulement, à la fois en tension et en détension, et en détension.

Le p.p. est la seule forme d'aspect détensif de toute la conjugaison. Cette spécificité aspectuelle permet d'expliquer différents faits morpho-syntaxiques, notamment que le p.p. n'existe qu'à la forme simple : saisissant le procès sur la limite terminale du temps interne, il est une forme « morte » (Guillaume 1971, *leçon* du 3 mars 1949 : 175), qui ne peut être « ranimée » par une autre forme « morte », celle de l'auxiliaire lui-même au p.p. (*eu, été*), ce qui explique l'impossibilité de *\*été venu*. Et ce, à la différence de toutes les autres formes verbales, notamment celles du mode nominal : l'infinitif *venir*, d'aspect global, dispose de la forme composée *être venu* ; le p. présent *venant*, d'aspect cursif, de la forme composée *étant venu*.

Le p.p. peut se réaliser, selon le type de procès, dans 4 emplois en discours – dans les formes composées (10, 11), dans le passif périphrastique (12), en emploi nu (13), recatégorisé en adjectif (14) (ou en nom) – ce que j'illustre sur le verbe *condamner* :

(10) *L'oiseau au compas d'infini a déserté le ciel / Il chante sur ton épaule le désespoir des années / La mer a **condamné** ses feux dans chacun de ses nids* (E. Jabès, *Le Sable*, 1959)

(11) *On me dit que le conseil de guerre a **condamné** hier à mort huit habitants de Poitiers*. (M. Garçon, *Journal (1939-1945)*, 2015)

(12) *On découvre au cours de l'été 1859 qu'elle est **condamnée** par le même mal*. (p. Forest, *L'enfant éternel*, 1997)

(13) *Une fois **condamnée**, il n'y aura plus de recours possible, au juge ni à l'avocat, vous serez encore plus à sa merci*. (A. Sarrazin, *La Cavale*, 1965)

(14) (...) *quelles qu'aient été ses fautes, ou ses erreurs, ou ses faiblesses, **condamnables et condamnées**, nous n'oublions pas Verdun, ni la victoire de 1918, (...)*. (Ch. de Gaulle, *Discours et messages*, 1946)

Dans des travaux antérieurs, nous avons analysé en détail le p.p. en emploi nu (2017), dans les formes composées (2019), et dans le passif périphrastique (2021). Je n'évoquerai ici que les deux premiers.

(i) P.p. et forme composée. Soit l'emploi résultatif du passé composé *a condamné* actualisé en (10) : le p.p. correspondant aspectuellement au point ultime du déroulement du temps interne de la phase processuelle, l'auxiliaire qui vient à son secours permet de saisir le procès *condamner*, à partir et au-delà du point  $E_t$  de la phase processuelle atteint, dans la phase post-processuelle dans le moment présent.

Soit l'emploi processif, actualisé en (11) par le passé composé *a condamné*, en cotexte passé (*hier*). Comment rendre compte de ce que le p.p., s'il saisit le temps du procès *condamner* sur sa limite terminale, puisse, avec l'aide d'un auxiliaire au présent, signifier la phase processuelle au passé, et ce globalement ? Mon hypothèse est que le passé composé, du fait de la position du p.p. sur la limite terminale, a une propension à signifier la phase post-processuelle comme en (10). Mais, de par cette position également, il présuppose que le procès s'est réalisé intégralement (à la différence du p. présent p. ex.). En fonction du cotexte, ce qui n'était que présupposé devient le posé : en (11), l'adverbe *hier* invite à comprendre que le passé composé *a condamné* donne à voir, à partir de la limite terminale  $E_t$ , l'entier du temps interne du procès *condamner* dans sa phase processuelle, à l'époque passée.

LG et JB, à partir d'une analyse différente de l'aspect du p.p. –  $[R=E_i-E_t]$  pour le premier,  $[R=E_t]$  pour le second – apportent à la question des deux emplois du passé composé des réponses différentes : pour LG, c'est, en fonction du co(n)texte, la saillance de l'auxiliaire ou du p.p. qui rend compte de l'actualisation de l'effet de sens résultatif présent ou processif global passé ; pour JB, c'est, en fonction du co(n)texte, que le p.p., de par son aspect détensif, permet d'actualiser, avec l'aide d'un auxiliaire, ce qui fait suite à la phase processuelle, à savoir l'effet de sens résultatif ; ou bien la phase processuelle dans le passé : ce que la position du p.p. sur la limite terminale présuppose – la réalisation globale du procès – devient le posé et permet d'actualiser, avec l'aide d'un auxiliaire, l'effet de sens processif.

(ii) P.p. et emploi nu. Je comprends que l'on puisse trouver quelque peu « capillotractée » l'explication de JB de l'emploi processif du p.p. dans les formes composées, dans la mesure où pour l'heure elle n'a pas pour sa défense d'éléments linguistiques qui viennent la conforter. L'analyse de l'emploi nu (incident à un actant sans la médiation de *être* ni de *avoir*), que l'on a dans (13), que je reprends sous (15), sera une meilleure avocate de la cause du p.p. d'aspect détensif :

(15) *Une fois condamnée, il n'y aura plus de recours possible, au juge ni à l'avocat, vous serez encore plus à sa merci.* (A. Sarrazin, *La Cavale*, 1965)

Cet emploi souffre de restrictions. Pour les faire apparaître, distinguons entre verbes transitifs (*condamner*) et verbes intransitifs, et dans ces derniers différencions inaccusatifs (*venir*), qui sélectionnent l'auxiliaire *être*, et inergatifs (*courir*) qui sélectionnent, pour leurs formes composées, l'auxiliaire *avoir*. Je reprends ici l'hypothèse inaccusative, développée notamment dans la théorie de l'optimalité (Legendre, 1989 ; Legendre & Sorace, 2003) pour laquelle :

“the argument of an unergative predicate is at the deepest syntactic level a subject while that of an unaccusative predicate is a direct object”. (Legendre 1989 : 95)

Sans adopter la distinction entre structure profonde et structure de surface, je retiens que l'actant *sujet* des verbes inaccusatifs (*venir*), à la différence de l'actant *sujet* des verbes inergatifs (*courir*), est affecté par le procès et a une composante de patientivité, ce qui le rapproche, par certains comportements syntaxiques, de l'*objet direct* des verbes transitifs (*condamner*).

L'emploi nu peut affecter le second actant des verbes transitifs (15, *supra*), le prime actant des verbes inaccusatifs (16), mais pas le prime actant des inergatifs (17) ni celui des transitifs (18)<sup>11</sup> :

(16) *Une fois venu l'instant des obscurs sacrifices, les calculs personnels l'emportent.* (Ch. de Gaulle, *Œuvres*, 1963)

(17) *Harbert \*couru jusqu'au rivage, en revint avec deux grandes coquilles de bivalves.* (*ayant couru*, J. Verne, *L'Île mystérieuse*, 1874)

(18) *Ces deux hommes \*condamné Shakespeare, tout fut dit.* (*ayant condamné*, V. Hugo, *William Shakespeare*, 1864)

Notons que le prime actant des inergatifs (17) comme celui des transitifs (18), incompatible avec le p.p., est parfaitement compatible avec le p.présent en emploi nu :

(17') *Harbert courant jusqu'au rivage, en revint avec deux grandes coquilles de bivalves.*

(18') *Ces deux hommes condamnant Shakespeare, tout fut dit.*

Les inaccusatifs usent (à quelques exceptions près) de l'auxiliaire *être* pour les formes composées (*x est venu*), forme qui, en tant que copule, sert également à la construction du passif périphrastique des transitifs (*y est condamné, supra* (13)) ; alors que les inergatifs ainsi que les transitifs (à la voix active) usent de l'auxiliaire *avoir* (*x a couru, x a condamné y*). Comment rendre compte de la corrélation entre emploi de *être* et possibilité d'user du p.p. nu d'une part ; et emploi de *avoir* et son impossibilité d'autre part ?

*Être* est un marqueur de la *patientivité* du sujet grammatical, *avoir* de son *agentivité*. Et ce qu'ont en commun le prime actant des inaccusatifs et le second actant des transitifs c'est

---

<sup>11</sup> Notons que dans le style télégraphique, on peut trouver le p.p. d'un transitif (et également d'un *inergatif*) incident au prime actant *apparemment* nu : “*attendu longtemps. Bises ?*” (sms, 2016). La « nudité » n'est qu'apparente : le tour résulte d'une ellipse du prime actant et de l'auxiliaire, et vaut pour : ‘j’ai attendu longtemps’. Ce qu’avaient noté Damourette et Pichon IV, § 1189.

la dimension de patientivité<sup>12</sup> ; comme ce qu'ont en commun le prime actant des inergatifs ainsi que le prime actant des transitifs, c'est la dimension d'agentivité.

Sur quelle base se fait la corrélation entre possibilité d'emploi nu du p.p., patientivité et usage de *être* ; et impossibilité d'emploi nu du p.p., agentivité et usage de *avoir* ? La clé me semble être l'aspect détensif du p.p. : la représentation détensive du temps interne au p.p. est compatible avec la patientivité (passif), ou avec une association de patientivité et d'agentivité (inaccusatifs), mais incompatible avec la seule agentivité<sup>13</sup>. À l'inverse, la représentation tensive du temps interne (globale ou dans son cours) est compatible avec l'agentivité mais incompatible avec la patientivité. Ce que confirment les possibilités d'emploi du p.présent : parce qu'il représente le temps interne dans son cours, en tension/détension donc, le p. présent est d'usage en emploi nu avec tout type de verbe, sauf dans une seule structure syntaxique : en incidence au second actant totalement patientif d'un verbe transitif :

(15') *Une fois \*condamnant, il n'y aura plus de recours possible, au juge ni à l'avocat, vous serez encore plus à sa merci.*

L'analyse des (im)possibilités du p.p. en emploi nu confère de la robustesse à l'hypothèse de l'aspect du p.p. comme (R=E<sub>t</sub>) : c'est parce qu'il donne à voir le temps interne au terme de son déroulement que le p.p. peut être incident à l'actant (partiellement) patientif de procès inaccusatifs ou au second actant (totalement) patientif de procès transitifs ; mais qu'il ne peut être incident au prime actant agentif de procès inergatifs ou transitifs.

LG, discutant mon hypothèse (communication privée), lui oppose deux types d'occurrences. Dans le premier, le p.p. nu d'un procès *accomplissement* est accompagné d'un circonstant ponctuel :

(19) *Hier soir, Emmanuel Macron a voulu envoyer un message à ceux qui pensaient que la résurgence du Covid allait scléroser la fin de son quinquennat : aucun immobilisme, aucune fatalité. C'est le credo martelé pendant les vingt-sept minutes de son allocution, diffusée à 20 heures pile [...]* (Europresse)

Selon LG, l'allocution de 27 minutes a commencé à 20h pile : le circonstancier ponctuel porte sur la limite initiale du temps interne du procès au p.p., et non sur sa limite terminale. L'objection est de taille. Il me semble cependant qu'elle n'invalide pas forcément l'hypothèse [R=E<sub>t</sub>] : j'avance (provisoirement) que, du fait de l'adverbe *hier*, est représentée la phase processuelle du procès, selon la relation présupposé > posé (explication de (11), *supra*), la discordance entre durée du procès et ponctualité du circonstant se résolvant par la contraction en un seul point de l'intervalle [E<sub>i</sub>-E<sub>t</sub>].

Le second type d'objection concerne la relation entre les deux éléments p.p. nu / prime actant d'un procès transitif, que j'ai posés comme s'excluant l'un l'autre :

(20) *Tout de suite traversé le bourg et quitté la nationale, nous avons eu le désert pour nous.* (L. Malet, *Nestor Burma revient au bercail*, 1967)

---

<sup>12</sup> Les verbes *inaccusatifs* comme *venir*, en vertu de leur appartenance d'origine à la voix moyenne en tant que déponents (Guillaume 1964 [1943]) posent leur prime actant à la fois comme agentif et comme patientif en ce qu'il est affecté par le procès : « Dans *j'ai fini*, ce n'est pas moi sujet, qui suis fini ; c'est la chose que j'avais entreprise. Le rapport considéré est celui du sujet à l'objet. Dans *je suis sorti*, c'est au contraire moi, sujet, qui suis sorti. Le rapport en cause est celui du sujet au verbe ». (*loc. cit.* : 132)

<sup>13</sup> R. Lafont, il y a plus de 50 ans, écrivait, à propos de la voix :

« Il semble bien que la tension soit contradictoire du passif, et la détension de l'actif. Autrement dit, le passif coïncide avec la chute de tension, l'actif avec la progression tensive ». (1967 : 165)

Les verbes *traverser* et *quitter* sont transitifs (comme le confirment les COD *le bourg* et *la nationale*) et les p.p. *traversé* et *quitté*, en emploi nu, semblent incidents (implicitement) au prime actant *nous*. Voilà qui contredirait frontalement l'hypothèse selon laquelle le p.p. nu, parce que détensif, ne saurait être incident à un actant agentif. Il me semble pourtant qu'il n'en est rien. J'avais répondu initialement à LG que, de fait, on avait là des formes du participe présent composé, avec ellipse de l'auxiliaire, soit :

(20') *Tout de suite (ayant) traversé le bourg et (ayant) quitté la nationale, nous avons eu le désert pour nous*

Je sais que l'ellipse permet d'expliquer... l'inexplicable. Lors de la présentation de l'exposé à ErSciLang, une auditrice a pertinemment fait remarquer que cette occurrence correspondait peut-être au tour classique du type *dès la porte franchie*, avec ici postposition du second actant<sup>14</sup> auquel le p.p. est incident :

(20'') *Tout de suite le bourg traversé et la nationale quittée, nous avons eu le désert pour nous*

Mais, si l'on adopte cette analyse, demeure un problème orthographique : l'accord féminin non réalisé de *la nationale* avec *quitté* en (20)...

Bref, le débat n'est pas clos, et j'ai bien conscience que mes explications pour sauver l'hypothèse [R=E<sub>t</sub>] ne vont pas sans contorsion, et que je ne prêche (peut-être) qu'aux convaincus !

## Conclusion

Après avoir proposé un rapide classement des différentes approches des temps verbaux en français, j'ai présenté les bases communes sur lesquelles reposent les approches aspectuo-temporelles de LG et de JB. J'ai explicité ensuite deux lieux de dialogue entre elles : la ramification du conditionnel, l'aspect du p.p. Je me suis attaché à montrer combien la discussion reste ouverte, tant les TV ont plus d'un tour dans leur sac. Ce n'est qu'un début ! Continuons le débat !

## Références bibliographiques

- ABEILLÉ A. & GODARD D. (éd.) (2021), *La Grande Grammaire du français*. Arles : Actes Sud.
- APOTHÉLOZ D. (2021), *Rubriques Temps simples, Temps composés*, in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, <http://encyclogram.fr/>
- AZZOPARDI S. & BRES J. (2017), Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l'indicatif (en français), in D. Apothéloz, & C. Vettors (coord.), *Quand les temps verbaux français font système*, *Verbum*, XXXIX (1), 71-112.
- BARCELÓ G. & BRES J. (2006), *Les temps de l'indicatif*. Paris : Orphrys.
- BENVENISTE É. (1966), *Essais de linguistique générale I*, Paris, Gallimard.

---

<sup>14</sup> Mon auditrice notait que la postposition est fréquente en espagnol. J'ajoute qu'elle est mentionnée par Grevisse et Goosse (2008<sup>14</sup>) : §1039) qui la notent comme rare et archaïsante et proposent l'ex.:

*l'intérêt commençait brusquement dès franchi le ruisseau* (H. Bosco, *L'âne culotte*, 1937).

- BERTHONNEAU A.-M. & KLEIBER G. (1993), Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique, *Langages* 112, 55-73.
- BRES J. (2012), Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la *subjectivité* à l'*objectivité*, Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Lyon, 4-7 juillet, <http://www.ilf-cnrs.fr/1719-1730>.
- BRES J. (2020), Aspect grammatical et temps interne, *Congrès Mondial de Linguistique Française CMLF 2020*, SHS Web of Conferences 78, 15001, <https://doi.org/10.1051/shsconf/20207815001>.
- BRES J. (2022), Le participe passé en français, *L'Information grammaticale* 174, 32-38.
- BRES J., AZZOPARDI S. & SARRAZIN S. (2012), Le conditionnel en français : énonciation, ultériorité dans le passé et valeurs modales, *Faits de Langue* 40, 37-43.
- BRES J., DIWERSY S. & LUXARDO G. (2018), Conditionnel, dialogisme et verbes factifs, *Langue Française* 200, 35-47.
- BRES J. & LABEAU E. (2013), The narrative construction *va* + infinitive in contemporary French: A linguistic phoenix risen from its medieval ashes?, *Diachronica* 30-3, 295-321.
- BRES J. & LABEAU E. (2015), *Venir de* + infinitive: An immediate anteriority marker in French, *Diachronica*, 32, 4, 530-570.
- BRES J. & LE BELLEC C. (2017), Du participe passé en français : fonctionnements, valeur en langue et effets de sens en discours, *Linguisticae investigationes*, 40 : 2, 274-303.
- BRES J. & LE BELLEC C. (2019), Le participe passé et la construction analytique des temps verbaux en français, *Journal of French Language Studies*, 29, 3, 323-348.
- BRES J. & LE BELLEC C. (2021), The Past Participle and the Periphrastic Passive Construction in French, *Linguisticae Investigationes* 44(1), 37-65.
- CAUDAL P. (2018), Vers une approche constructionnelle des structures au conditionnel, *Langue française* 200, 49-61.
- DAMOURETTE J. & PICHON E. ([1911-1936]1970), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*. Tome V, Paris : d'Artrey.
- DESCLÉS J.-P. (2017), Invariants des temps grammaticaux et référentiels temporels. *Verbum* 39/1, 155-189.
- GARDIES J.-L. (1975), *La logique du temps*. Paris : PUF.
- Garey H. B., 1957, Verbal Aspect in French, *Language* 33, 91-110.
- GOSSSELIN L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GOSSSELIN L. (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-De Boeck.
- GOSSSELIN L. (2010), Entre lexique et grammaire : les périphrases aspectuelles du français, *Cahiers de Lexicologie* 96, 67-95.
- GOSSSELIN L. (2011), L'aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales, *Journal of French Language Studies* 21-2, 149-171.
- GOSSSELIN L. (2013), Semantic and pragmatic aspects of the interaction of time and modality in French: An interval-based account, in K. Jaszczolt et L. de Saussure (éds), *Time: language, cognition, and reality*, Oxford, O.U.P., 98-127.
- GOSSSELIN L. (2017), Les temps verbaux du français : du système au modèle, *Verbum* XXXIV, 31-69.
- GOSSSELIN L. (2018), Le conditionnel temporel subjectif et la possibilité prospective, *Langue Française* 200, 19-33.
- GOSSSELIN L. (2021), *Aspect et formes verbales en français*, Paris, Garnier.
- GREVISSE M. & GOOSSE A. (2008<sup>14</sup>), *Le Bon usage*. De Boeck Duculot.
- GUILLAUME G. ([1929]1984), *Temps et verbe*, Paris, Champion.
- GUILLAUME G. ([1933]1964), Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe. In *Langage et science du langage*. Paris : Nizet et Presses de l'université Laval, 46-58.

- GUILLAUME G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949, vol. 1*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck : Paris.
- HOPPER P. & TRAUGOTT E. ([1993]2003), *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- KAMP H. & ROHRER C. (1983), Tense in texts, in R. Bauerle, C. Scharze et A. von Stechow (éds): *Meaning, use and interpretation of language*, Berlin: De Gruyter, 250-269.
- KLEIBER G. (1993), Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux. In : C. Vetters (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 117-166.
- KRIPKE S. (1963), Semantical Considerations on Modal Logic, *Acta Phil. Fennica* 16, 83-94.
- KLEIN W. (1994), *Time in language*, London / New York, Routledge.
- LAFONT R., (1967), *La phrase occitane*, Presses Universitaires de France.
- LEGENDRE G. (1989), Inaccusativity in French. *Lingua* 79, 95-164.
- LEGENDRE G. & SORACE A. (2003), Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes. In D. Godard (éd). *Les langues romanes*. Paris : CNRS Editions. 185-233.
- MARTIN R. (1981), Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français), *Langages* 64, 81-92.
- MOESCHLER J. (éd.) (1998). *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, Paris : Kimé.
- MOLENDIJK A. (1990), *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*, Amsterdam, Rodopi.
- PATARD A. (2017), Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel, *Langue française* 194, 105-124.
- REICHENBACH H. ([1947]1980), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Dover.
- RESCHER N. & URQUHART A. (1971), *Temporal logic*, Vienne, New York, Springer-Verlag.
- RIEGEL M., PELLAT J.-Cl. et RIOUL M. (2009<sup>4</sup>), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- SAUSSURE L. de (2003), *Temps et pertinence*, Bruxelles, Duculot-De Boeck.
- SAUSSURE L. de (2010), Pragmatique procédurale des temps verbaux : la question des usages interprétatifs, in N. Flaux, D. Stosic et C. Vet (éds.), *Interpréter les temps verbaux*, Berne, Peter Lang, p. 129-160.
- VENDLER Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- Verbum*, 2017, XXXIX
- VET C. (1981), La notion de « monde possible » et le système temporel et aspectuel du français, *Langages* 64, p. 109-124.
- VUILLAUME M. (2001), L'expression du futur du passé en français et en allemand, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 105-124.
- WEINRICH H. (1973), *Le temps : le récit et le commentaire*, Paris : Editions du Seuil.
- WILMET M. (2010<sup>5</sup>), *Grammaire critique du français*. Paris : Hachette, Louvain-la Neuve : Duculot.